

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-036

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour l'évènement show-car mardi 30 mai 2023, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1er

Du lundi 29 mai 2023 0h00 au mardi 30 mai 2023 20h00, pour l'évènement show-car du 30 mai 2023, la place de l'épicerie-bar située 5 Place de l'Eglise sera interdite au stationnement.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 26 mai 2023 Le Maire, Emmanuel FRANCO

